



POINT N° 03

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

OBJET : Budget Principal – Exercice 2026 : rapport d'orientation budgétaire 2026

Direction : Finances, Marchés, du Contrôle de gestion et de la mutualisation

Dossier présenté en Bureau Municipal du 27 novembre 2025

Dossier présenté en Commission Finances et tarification du 8 décembre 2025

Rapporteur : Madame Audrey JESPAS

EXPOSE :

INTRODUCTION

Le rapport d'orientation budgétaire, plus communément appelé « ROB », permet aux membres du Conseil municipal d'être informés de la situation financière de ville et de discuter des orientations budgétaires pour l'année à venir. Il doit être présenté dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Le ROB, doit également être transmis à la CACP et mis à la disposition du public dans les 15 jours qui suivent sa tenue. Il donne lieu à une présentation et un débat en Conseil municipal.

Juridiquement, c'est l'article L.5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales qui impose la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) pour les communes de plus de 3 500 habitants.

L'article 107 de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales sur le DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Sur le contenu, ce rapport doit maintenant présenter un volet sur les ressources humaines pour les communes de plus de 10 000 habitants.

L'ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE

Après une succession de chocs, l'économie mondiale semblait avoir retrouvé une certaine stabilité, avec des taux de croissance stables mais ternes. Néanmoins les prévisions de croissance ont été sensiblement revues à la baisse en raison de l'application des droits de douane qui atteignent des niveaux jamais vus depuis des décennies ainsi que du haut niveau d'incertitude sur le plan géopolitique.

Cette situation pourrait créer un recul de la coopération internationale qui compromettrait les progrès vers une économie mondiale plus résiliente.

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20251211-20250703-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Sur le plan national, la croissance du PIB français est estimée à 1,1 % pour l'année 2025, bien en-deçà des niveaux d'avant crise. Néanmoins ces prévisions semblent optimistes et l'évolution du PIB devrait probablement se limiter à 0,9% selon l'OCDE. Ce ralentissement concerne d'ailleurs la plupart des pays européens tels que l'Allemagne (0,7%), l'Italie (0,9%) et la zone Euro (1,3%). En revanche les Etats-Unis (+2%) et surtout la Chine (+4,8%) présentent une croissance supérieure à celle des pays européens mais dont le niveau est à nuancer ; en effet, la Chine connaît depuis 2024 un ralentissement économique qui risque de se poursuivre en 2026.

En France la croissance est soutenue par plusieurs facteurs dont les deux principaux sont la consommation des ménages et l'investissement (public et privé). Un ralentissement économique peut donc avoir des impacts négatifs sur ces deux secteurs ; l'investissement concerne directement les collectivités qui dépendent en partie de l'Etat au niveau des financements proposés, du champ d'application du FCTVA et des dotations de fonctionnement qui impactent leur autofinancement utilisé pour financer les équipements publics.

Enfin sur l'inflation, nous avons assisté à une réduction assez importante de son niveau suite aux pics atteints au cours des dernières années. En 2025 celle-ci est estimée à 1 % selon les projections macroéconomiques de la banque de France publiées en septembre dernier. Cette diminution est en grande partie attribuée à la baisse des prix de l'énergie (notamment du gaz et du pétrole) et à un certain recul (encore limité) sur les prix alimentaires. D'ici 2027 l'inflation augmentera très légèrement mais restera sous la barre des 2%.

LES FINANCES PUBLIQUES

Pour la deuxième année consécutive, le déficit public s'est aggravé pour atteindre près de 175 Md€ en 2024, soit 6 points de PIB contre 5,5 points en 2023 et 4,7 points en 2022. La dette publique culmine quant à elle à près de 3 300 Md€. Il s'agit d'une dégradation exceptionnelle et inédite. Elle représente plus de 110% du PIB contre 60% au début des années 2000 et son évolution est exponentielle :



Les intérêts de la dette en 2025 ont atteint 62 Md€ ; à titre de comparaison, le budget de l'éducation nationale (hors contribution aux pensions de retraite) est de 63 Md€. Dès 2027 le coût des intérêts que l'Etat devra payer sur ses emprunts sera supérieur au budget de l'éducation nationale.

Selon le dernier rapport de la Cour des Comptes sur les finances publiques, le dérapage du déficit place la France au pied du mur. L'effort d'ajustement nécessaire pour ramener le déficit sous le seuil de 3 % du PIB a plus que doublé, passant de 50 à 110 Md€. Néanmoins la Cour des Comptes souligne que l'assainissement des finances publiques devra être conçu de façon à peser le moins possible sur le potentiel de croissance à moyen et long terme dans la mesure où les mesures d'austérité qui perdurent affecteront les possibilités de croissance.

Face à ces défis, le précédent Gouvernement avait présenté le 15 juillet 2025 son plan budgétaire pour réaliser 43,8 milliards d'euros d'économies dès 2026. L'objectif était d'enrayer l'emballlement de la dette publique d'ici à

2029. Ces orientations visaient à faire passer le déficit à 4,6 % en 2026, puis 4,1 % en 2027 et 3,4 % en 2028 pour atteindre 2,8 % en 2029.

Avec la démission du Gouvernement Bayrou, une partie des mesures annoncées ne sont plus d'actualité mais l'objectif de réduction du déficit public reste le même. Le projet de loi de finances initial qui avait été présenté le 14 octobre 2025 en Conseil des ministres prévoyait un déficit budgétaire ramené à 4,7%. Depuis cette date il est débattu et amendé à l'Assemblée Nationale et ce jusqu'à la fin de mois de novembre 2025.

Pour l'Etat, l'exercice 2026 est désormais déterminant pour engager l'ajustement budgétaire nécessaire que la Cour des Comptes évalue à 110 Md€ et les collectivités seront forcément impactées sur les prochaines années.

LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2026

Au moment où nous écrivons ces lignes le budget 2026 de l'Etat est toujours débattu par les députés mais les grands axes qui se dégagent sont les suivants :

- des hausses de recettes fiscales sur les contribuables les plus aisés à hauteur de 6,5 Md€ et par la suppression de vingt-trois niches fiscales pour un gain d'environ 5 Md€ ;
- une baisse des dépenses de l'État (hors Défense nationale) qui représenterait deux tiers de l'effort budgétaire (soit près de 20 Md€ à l'heure où nous écrivons ces lignes).

L'impact sur les recettes

Parmi les mesures phares proposées par le Gouvernement Lecornu :

- Le gel du barème de l'impôt sur le revenu. D'ordinaire, ce barème est indexé sur l'inflation afin de neutraliser ses effets sur le niveau d'imposition des ménages. Concrètement cela signifie que plusieurs foyers ne payant pas l'impôt sur le revenu seront redevables en 2026.
- Une nouvelle taxe sur le patrimoine financier visant les actifs des sociétés dites "holdings" est instaurée pour faire échec aux stratégies de contournement de l'impôt.
- L'abattement actuel de 10% sur les pensions de retraite, qui bénéficie principalement aux retraités imposables, va être remplacé par un abattement forfaitaire. Pour le gouvernement, cette réforme permettra de mettre à contribution les retraités les plus aisés et de rendre le dispositif plus favorable pour les retraités les plus modestes.
- La surtaxe exceptionnelle sur les bénéfices des 400 plus grandes entreprises, sur le budget 2025, est prolongée en 2026, mais divisée par deux par rapport à l'an dernier. Sont concernés les grands groupes dont le chiffre d'affaires réalisé en France atteint ou dépasse 1 Md€.
- Pour alléger les impôts des petites et moyennes entreprises (PME) et de taille intermédiaire, l'Etat souhaite reprendre la suppression progressive de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) jusqu'à son extinction totale en 2028. Cette recette fiscale est perçue par les collectivités qui seront compensées par l'Etat.

L'impact sur les dépenses

Concernant les dépenses, le Gouvernement souhaite ralentir leur hausse. En 2026, les dépenses de l'Etat pourraient s'élever à 501 Md€, soit +10,5 Md€ par rapport à 2025.

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20251211-20250703-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Néanmoins une exception sur la défense nationale a déjà été actée. Le budget des Armées bénéficiera d'un effort de 6,7 Md€, soit plus que l'évolution prévue par la dernière loi de programmation militaire afin d'assurer le financement d'investissements jugés nécessaires dans le contexte international tendu.

Les autres ministères régaliens disposeront aussi d'un budget en hausse (+0,6 Md€ pour l'Intérieur et +0,2 Md€ pour la Justice) et d'effectifs supplémentaires (+1 600 postes chacun), notamment pour lutter contre la criminalité organisée et le narcotrafic.

Les budgets de l'Éducation nationale et de la recherche croîtront, pour leur part, de 0,4 Md€, en particulier pour financer la création d'environ 8 820 postes. Les efforts seront donc réalisés sur les autres crédits ministériels.

L'impact sur les collectivités

Les collectivités locales seront associées aux efforts de maîtrise du déficit public. Les principales mesures pour 2026 sur le projet de loi de finances initial sont les suivantes :

- FCTVA : l'assiette des dépenses éligibles est recentrée sur les seules dépenses d'investissement ce qui représente une baisse de 700 millions d'euros pour les collectivités ;
- Baisse du dispositif de financement « fonds vert » de 500 millions d'euros qui permet d'accompagner les collectivités sur les investissements liés à la transition écologique ;
- Baisse des crédits pour l'Agence National du Sport (ANS) qui est un organisme finançant les collectivités sur les investissements à caractère sportif (-150 millions d'euros) ;
- Dotations : Après trois années de légère augmentation, le Gouvernement reconduit la dotation globale de fonctionnement (DGF) à son niveau de 2025 à périmètre constant ;
- Augmentation de trois points des cotisations à la CNRACL (Caisse Nationale de retraite des Agents des Collectivités Locales) ce qui représentera un coût de 1,4 Md€ supplémentaires sur les charges de personnel des collectivités ;
- Le DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales) sera reconduit en 2026 afin d'associer les collectivités territoriales à l'effort de redressement des finances publiques. Ce dispositif consiste à prendre un pourcentage de recettes perçues par les collectivités les plus aisées afin d'alimenter un fonds de péréquation. En 2026 la part de prélèvements des collectivités contributrices est doublée passant de 10 % à 20 %.
- Crédit d'impôt pour les investissements dans les territoires ruraux (CIR) : le CIR regroupera trois crédits à savoir la dotation d'équipement des territoires ruraux (DET), la dotation politique de la ville (DPV) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). La création de ce fonds unique, dont l'attribution est confiée aux Préfets, permet de simplifier l'accès aux dotations de l'État en unifiant le cadre juridique et les procédures applicables

SITUATION FINANCIERE ACTUELLE DE LA VILLE

Evolution des recettes et des dépenses

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement de la commune, basée sur les comptes administratifs validés par le Comptable public.

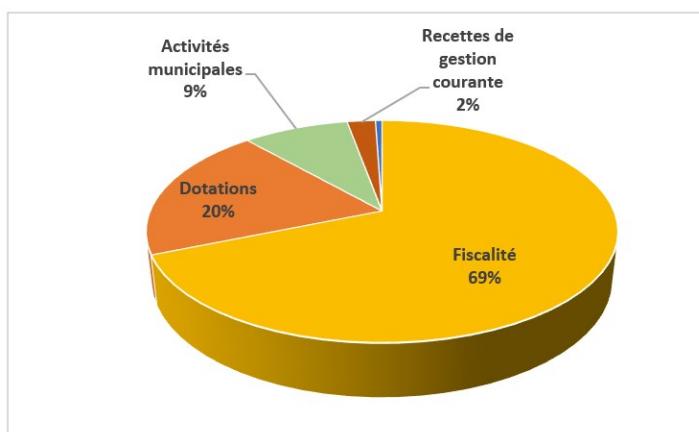
	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes de fonctionnement	21 479 355 €	22 108 783 €	22 892 946 €	23 523 939 €	24 283 376 €
Dépenses de fonctionnement	19 510 265 €	20 702 324 €	21 607 407 €	21 672 452 €	22 329 562 €
Epargne brute (autofinancement) :	1 969 090 €	1 406 459 €	1 285 538 €	1 851 488 €	1 953 814 €

Sur l'ensemble de la période nous constatons que les recettes ont progressé de 13% contre 14% pour les dépenses ; à première vue nous pouvons penser à un possible effet ciseaux c'est-à-dire à un niveau de dépenses qui dépassera dans les prochaines années celui des recettes. En analysant plus en détail ces données nous remarquons que depuis 2024, la progression des recettes redevient plus importante que celles des dépenses (+3,2% contre 3%). Cette tendance vient confirmer l'amélioration de la situation financière de la ville qui a débuté en 2023 et permet d'écartier la possibilité d'un tel scénario.

L'objectif sur les prochains exercices sera d'accentuer cette dynamique afin d'améliorer l'épargne brute (autofinancement). Celle-ci est l'un des principaux indicateurs financiers permettant de mesurer la santé d'une collectivité car elle détermine les excédents de recettes générés chaque année en fonctionnement qui seront utilisés pour rembourser la dette puis investir.

Recettes de fonctionnement

La répartition des recettes de fonctionnement se présentent ainsi :



Les recettes fiscales représenteront 15,8M€ au 31 décembre 2025 soit plus de deux-tiers des produits de fonctionnement et regroupent :

- les taxes foncières sur le bâti et le non bâti ;
- les attributions de compensation versées par la CACP ;
- le fonds de solidarité de la région Ile-de-France ;
- le fonds de péréquation intercommunal.

Les dotations de fonctionnement représenteront 4,6M€ en fin d'année 2025 et sont constituées :

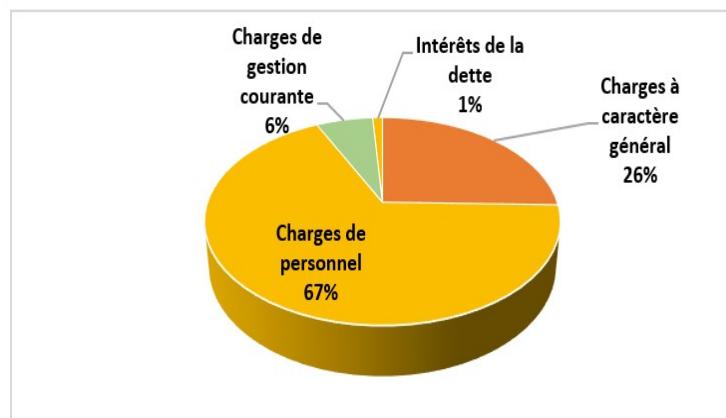
- de la dotation globale de fonctionnement ;
- de la dotation de solidarité urbaine ;
- des allocations compensatrices relatives à la réduction des valeurs locatives appliquées aux propriétés bâties.
- des divers financements de la Caisse d'Allocations Familiales sur les activités périscolaire et extrascolaires.

095-219502184-20251211-20250703-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Le reste des recettes de fonctionnement de la commune concernent principalement les activités municipales facturées aux administrés pour 2M€ (restauration scolaire, garderie du matin et du soir...) ainsi que les recettes de gestion courante (loyers, charges, locations de salles...) pour 500K€.

Dépenses de fonctionnement

La répartition des dépenses de fonctionnement se présentent ainsi :



Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel depuis le début de la mandature se présentent ainsi :

	2020	2021	2022	2023	2024
Charges de personnel	13 807 142 €	14 630 123 €	15 079 274 €	14 865 966 €	14 962 232 €
évolution		6%	3%	-1%	1%

Au 31 décembre 2025, la masse salariale sera probablement de 15,3M€ soit une évolution maîtrisée de 2% par rapport à l'année 2024.

La répartition du personnel par type de contrat (moyenne annuelle des postes pourvus arrêtée au 31/10/25) :

	2023 (Au 31/12)	2024 (Au 31/12)	2025 (Au 31/10)
Personnel titulaire et stagiaire	261	248	243
Personnel permanent contractuel	70	70	71
Personnel non permanent contractuel	75	82	81
Total	406	400	395

La répartition des effectifs par sexe (moyenne annuelle des postes pourvus arrêtée au 31/10/25) :

	2023 (Au 31/12)		Total 2023	2024 (Au 31/2)		Total 2024	2025 (Au 31/10)		Total 2025
	Homme	Femme		Homme	Femme		Homme	Femme	
Personnel titulaire et stagiaire	78	183	261	74	174	248	75	168	243
Personnel permanent contractuel	25	45	70	25	45	70	43	28	71
Personnel non-permanent contractuel	21	54	75	22	60	82	59	22	81
Total	124	282	406	121	279	400	177	218	395

La répartition des effectifs par catégorie (moyenne annuelle des postes pourvus arrêtée au 31/10/25, hors contrats spécifiques, PEC, apprentis, vacataires) :

	2023	2024	2025
Catégorie A	28	26	26
Catégorie B	55	58	59
Catégorie C	248	234	230
Total	331	318	314

La répartition des effectifs par filière (moyenne annuelle des postes pourvus arrêtée au 31/10/25, hors contrats spécifiques, PEC, apprentis, vacataires) :

	2023	2024	2025
Emploi fonctionnels- DGA	1	1	1
Administrative	58	57	58
Technique	140	129	129
Culturelle	5	5	5
Sportive	3	3	3
Sociale	24	20	20
Médico – sociale	31	33	31
Police	16	16	16
Animation	53	54	52
Total	331	318	314

Enfin les charges brutes de personnel sont les suivantes :

	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/10/2025
Traitemet de base	8 491 548 €	8 741 524 €	8 657 916 €	6 821 027 €
Indemnité de résidence	226 073 €	226 228 €	219 469 €	183 374 €
SFT	115 202 €	112 213 €	115 498 €	93 625 €
Nouvelle bonification NBI	37 583 €	37 896 €	38 239 €	31 045 €
Régime indemnitaire	1580130 €	1 646 141 €	1 582 273 €	1 278 132 €
TOTAL	10 450 536 €	10 763 902 €	10 613 395 €	8 099 159 €
Dont :				
Heures supplémentaires	124 005 €	176 449 €	145 340 €	140 659 €
Avantages en nature	32 896 €	34 471 €	36 122 €	38 233 €
Astreintes	11 246 €	10 473 €	13 000 €	9 620 €
Indemnités autres	20 339 €	34 232 €	31 747 €	84 409.55
Primes annuelles	627 173 €	658 582 €	629 198 €	513 269 €
Participation à la prévoyance	12 064 €	11 876 €	10 973 €	8 395 €
Coût lié à l'évolution de carrière	140 073 €	148 516 €	208 914 €	421 081 €

La durée du travail au sein de la commune :

Le protocole du temps de travail a été signé pour une durée de 1607 heures annuelle, sur une base de 37h ou 37h30 hebdomadaire, avec des jours de compensation en ARTT. De plus, comme le permet la loi, ce fonctionnement prend en compte la fluctuation de l'activité dans certains secteurs comme l'animation, le scolaire, les gardiens.

Les avantages en nature existants sont les suivants :

Actuellement 14 logements de fonction sont attribués pour nécessité absolue de service. Le Maire de la commune est le seul qui soit habilité à décider des emplois bénéficiaires de logement de fonction classique ou pour nécessité absolue de service. Ces attributions restent conditionnées par des missions de gardiennage ou des raisons de sûreté de sécurité et de responsabilité et requièrent une proximité d'intervention.

La réglementation au niveau des heures supplémentaires :

Celles-ci interviennent en fonction des besoins du service. Le repos compensateur est une modalité proposée par la commune en remplacement du paiement des heures supplémentaires selon les services concernés. Les heures supplémentaires font l'objet d'un suivi régulier et rigoureux pour permettre la maîtrise de ce poste budgétaire

La formation

La formation est également au cœur des préoccupations de la Ville. A ce titre, le plan de formation prévoit une part importante consacrée à l'accompagnement des agents dans de nouvelles fonctions, mais également à des agents en cours de reclassement.

Charges à caractère général

Elles représentent 26% des dépenses de fonctionnement et s'élèveront en fin d'année 2025 à 5,7M€. Elles regroupent les dépenses liées à l'énergie, au fonctionnement des services, à l'entretien des bâtiments communaux mais aussi aux dépenses nécessaires pour mettre en place les activités municipales auprès des administrés comme la restauration scolaire, les activités culturelles... Elles ont connu une hausse importante sur les dernières années, marquant la volonté municipale de poursuivre les efforts mis en place auprès des Eragniens en matière de service public malgré le contexte économique tendu.

	2020	2021	2022	2023	2024
Charges à caractère général	4 115 724 €	4 462 213 €	4 940 289 €	4 961 530 €	5 643 735 €
Evolution n-1		8,42%	10,71%	0,43%	13,75%

Charges de gestion courante

Elles regroupent différentes dépenses telles que les contributions obligatoires comme celle versées au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), la subvention attribuée au CCAS et les subventions accordées aux associations. Les charges de gestion courante représentent 6% des dépenses totales de fonctionnement et seront de 1,4M€ à la clôture de l'exercice 2025.

	2020	2021	2022	2023	2024
Charges de gestion courante	1 322 487 €	1 365 273 €	1 284 116 €	1 275 918 €	1 362 049 €
Evolution n-1		3,24%	- 5,94%	- 0,64%	6,75%

AUTOFINANCEMENT

Après une dégradation de sa situation financière en 2021 et 2022 avec une baisse significative de son autofinancement, la commune a réussi à retrouver une épargne identique à son niveau initial ; en deux ans l'autofinancement a progressé de 52%. En 2024 il atteint 1,9M€ et le remboursement annuel du capital de la dette se situait à 1,4M€.

	2020	2021	2022	2023	2024
Epargne brute (autofinancement)	1 969 090 €	1 406 459 €	1 285 538 €	1 851 488 €	1 953 814 €

En 2025 le remboursement de la dette sera de 1,2M€ et l'objectif pour les années à venir sera de maintenir une épargne à 2M€. Concrètement cela signifie que la ville remboursera l'intégralité du capital annuel de sa dette avec cette épargne puis financera une partie de ses investissements avec l'excédent dont elle disposera. Par conséquent plus cette épargne est élevée et plus la commune est autonome dans la mise en place de ses programmes d'investissement.

Le tableau ci-dessous permet d'illustrer le lien entre l'autofinancement généré en fonctionnement, le remboursement du capital de la dette et l'excédent qu'il reste que l'on appelle « épargne nette » ; on constate que depuis 2023 l'épargne nette est redevenue positive :

	2020	2021	2022	2023	2024
Epargne brute (Autofinancement)	1 969 090 €	1 406 459 €	1 285 538 €	1 851 488 €	1 953 814 €
Evolution n-1		- 28,57%	- 8,60%	44,02%	5,53%
Remboursement capital de la dette	1 313 047 €	1 424 115 €	1 533 627 €	1 612 647 €	1 458 403 €
Evolution n-1		8,46%	7,69%	5,15%	- 9,56%
Epargne nette	656 042 €	-17 656 €	-248 088 €	238 841 €	495 411 €

INVESTISSEMENT

Le tableau ci-dessous permet de présenter les principales recettes d'investissement :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
FCTVA	530 255 €	815 116 €	672 870 €	736 732 €	442 109 €	490 000 €
Taxe d'urbanisme	67 159 €	161 215 €	110 932 €	200 813 €	268 480 €	105 000 €
Subventions perçues liées au PPI	1 358 560 €	1 727 859 €	329 150 €	412 937 €	992 473 €	1 488 473 €
Emprunts	2 703 343 €		1 701 968 €	1 000 751 €		3 500 000 €

La ville a réalisé un travail important sur les dossiers de subventions à instruire ; les financements perçus ont plus que doublé sur les dépenses d'équipement passant de 13% en 2023 à 30% en 2025. L'objectif sera de poursuivre cette dynamique en 2026 pour atteindre les 40% de financement, élément indispensable pour maintenir un niveau d'investissement important sur la ville.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses d'équipement	3 703 630 €	4 408 049 €	3 823 783 €	3 188 351 €	3 421 091 €	4 991 450 €
Remboursement capital de la dette	1 313 047 €	1 424 115 €	1 533 627 €	1 612 647 €	1 459 551 €	1 224 000 €

Parmi les dépenses envisagées par l'équipe municipale en 2026, nous pouvons citer les projets suivants :

- la dernière phase du remplacement des menuiseries du groupe scolaire de La Challe qui avait été entamée en 2023 : 210 K€
- la rénovation thermique du théâtre La Fabrik : 450 K€
- la deuxième phase de l agrandissement des vestiaires du stade Louis Larue : 760 K€
- l'aménagement de la Mairie annexe : 700K€
- l'extension du groupe scolaire Simone Veil pour un accueil de loisir: en cours d'évaluation
- divers travaux de voirie dont ceux du chemin de Halage et de la rue Roger Guichard : en cours d'évaluation

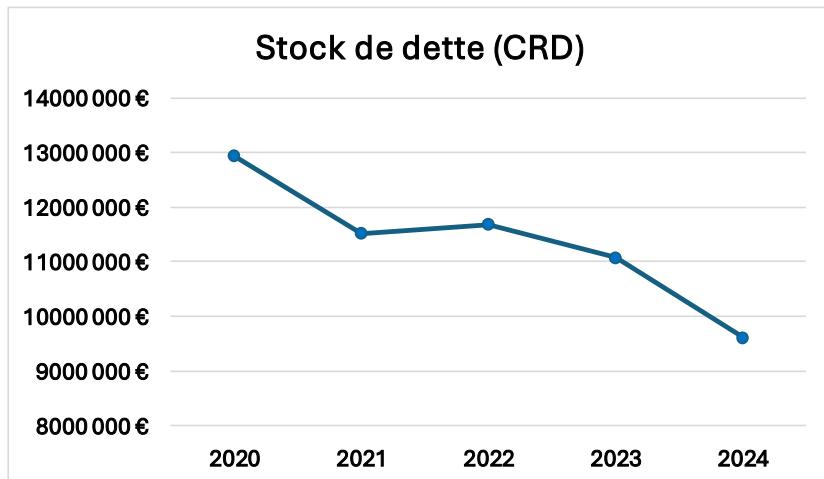
Actuellement en période de préparation budgétaire, des arbitrages seront réalisés par l'équipe municipale ; le budget primitif 2026 sera voté au Conseil municipal du mois de février prochain. La liste n'est donc pas définitive.

DETTE

Entre 2020 et 2024 la commune a réussi à réduire sa dette de 26% ce qui lui a permis de contracter deux nouveaux emprunts en 2025. La solvabilité de la ville est excellente avec une capacité de désendettement au 31 décembre 2024 de 4,9 années, loin du seuil critique fixé à 12 ans.

Cela signifie que la commune a besoin de moins de 5 années pour rembourser l'ensemble de sa dette. Cette bonne gestion lui permet de pouvoir emprunter auprès des établissements bancaires à des taux intéressants.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution de la dette de la commune :

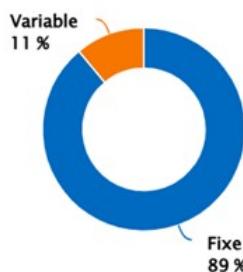


En 2025 deux emprunts ont été contractés auprès de la Banque Postale pour un montant total de 3,5M€ afin d'accompagner la progression des investissements qui atteindront un niveau record de 5M€. Le stock de dette augmentera au 31 décembre 2025 à un niveau pratiquement équivalent à celui de 2020. Autrement dit la ville d'Eagny-sur-Oise aura réalisé sur cette mandature 23,5M€ de dépenses d'équipement financés à 38% par l'emprunt sans avoir augmenté son niveau d'endettement.

Si nous prenons en compte l'année 2025 où deux emprunts ont été contractés, le stock de dette n'aura pas sensiblement augmenté depuis le début du mandat dans la mesure où sur les 8,9M€ empruntés, la commune a remboursé 8,5M€. Cela montre une gestion de la dette maîtrisée grâce à laquelle la ville peut continuer à utiliser ce levier de financement pour augmenter son niveau d'investissement.

A noter que les intérêts de la dette représentent 1% des dépenses de fonctionnement soit 230K€ en 2025, ce qui n'impacte pas négativement notre épargne brute. Avec les nouveaux emprunts contractés en 2025 les intérêts dépasseront la barre des 300K€ en 2026 ; il s'agit d'un montant que la commune est en mesure de supporter.

La commune a choisi de favoriser les emprunts à taux fixe afin d'avoir des échéanciers clairs sur lesquels elle peut établir une stratégie et une prospective financière sereine, ce qui est plus difficile avec un nombre d'emprunts à taux variable trop important :



Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20251211-20250703-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

CADRAGE ET PERSPECTIVE POUR L'ANNEE 2026

La stratégie budgétaire proposée pour 2026 a pour objectif de maintenir le niveau d'autofinancement de la section de fonctionnement afin de consolider les équilibres financiers tout en :

- Poursuivant la mise en place du programme municipal
- Préservant un niveau d'investissement répondant aux besoins actuels

Afin d'atteindre ces objectifs, le cadrage budgétaire fixe les dépenses à caractère général (chapitre 011) et les autres charges de gestion courante (chapitre 65) à un niveau identique à celui de budget primitif 2025 afin de maîtriser le niveau des dépenses de fonctionnement.

Sur l'investissement, pour les dépenses d'équipement le cadrage prévu pour les services techniques est fixé à 3,2M€. Une enveloppe de 300K€ vient également s'ajouter pour les achats de matériel et de mobilier à destination des services municipaux.

PROSPECTIVE FINANCIERE POUR LES PROCHAINES ANNEES

Les objectifs prévus sur les prochains exercices seront les suivants :

- poursuivre la mise à niveau de notre patrimoine notamment sur les équipements scolaires et culturels ;
- améliorer la qualité de vie des Eragniens en continuant nos efforts notamment sur les secteurs de la voirie et des espaces verts ;
- continuer la sécurisation de notre territoire en renforçant les moyens de la Police Municipale.

Afin de maintenir une politique d'investissement ambitieuse, la commune envisage de fixer ses dépenses d'équipement sur les six prochaines années entre 24 et 26 millions d'euros. Si le niveau d'endettement reste maîtrisé cette enveloppe pourra être légèrement revue à la hausse.

En fonctionnement, l'objectif pour les prochains exercices sera de contenir l'évolution de la masse salariale (malgré le fait que son évolution dépend en partie des mesures Gouvernementales), de maintenir le soutien au tissu associatif Eragnien et de poursuivre les efforts entrepris sur les dépenses à caractère général qui permettent notamment de mener à bien nos actions auprès de nos administrés. Tout cela en ayant une épargne brute (autofinancement) qui soit à 2M€ afin de pouvoir financer une partie de nos investissements par nos ressources propres.

CONCLUSION

Notre travail budgétaire s'est construit, cette année encore, dans un climat d'incertitude. Nous devons définir nos orientations et affiner nos dépenses et nos recettes sans connaître le cadre budgétaire national et les éventuels impacts qu'il aurait sur les collectivités locales. Un contexte flou avec lequel nous devons désormais nous accommoder mais qui ne nous a pas empêchés d'obtenir de bons résultats sur l'exercice 2025.

Grâce à une gestion rigoureuse des deniers publics et à la maîtrise globale de nos dépenses de fonctionnement, la commune a en effet retrouvé une capacité d'autofinancement proche de son niveau d'avant la crise économique. Parallèlement, le volume de notre dette s'est également réduit, comme en témoigne la très bonne capacité d'endettement, offrant à la collectivité une certaine souplesse pour recourir à l'emprunt en cas de besoin.

Cette situation nous permet d'atteindre, en cette fin de mandature, un haut niveau d'investissements pour mener à terme d'importants projets qui ont débuté ces dernières années. Toutes ces réalisations, ajoutées à celles du quotidien, contribuent à entretenir et moderniser nos espaces et équipements publics, dynamiser le territoire et améliorer le cadre de vie des habitants.

L'objectif est de poursuivre cette dynamique, en maîtrisant nos dépenses de fonctionnement malgré une conjoncture défavorable, et en conservant un niveau d'investissement important afin de poursuivre la requalification de nos quartiers et de porter un plan d'actions ambitieux en faveur de nos administrés.

Ce cap (rigueur dans la gestion, ambition dans l'investissement) devra être maintenu, si nous voulons préserver sur la durée une situation budgétaire solide et sécurisée au service de tous.

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20251211-20250703-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025